

Actualité réglementaire

Le Ministère de la transition écologique et solidaire, le Ministère de l'intérieur et le Ministère des solidarités et de la santé ont publié une note technique datant du 2 Mai 2018 à l'attention des services déconcentrés (DREAL, DEAL, DDT et DDTM).

Rédigée sous forme de fiches, cette note a vocation à rappeler la réglementation en matière d'assainissement non collectif (compétences des communes et intercommunalités, mission d'information du SPANC, modes de gestion, budget, transparence, diffusion du règlement de service, respect de la réglementation relative aux contrôles).

Elle est accessible sur l'espace de partage dans l'onglet « Réglementation », n'hésitez pas à la télécharger.

Actualité ZPI

Le SDAGE Artois-Picardie, dans sa disposition A-1.2, demande aux SAGE de définir des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) en lien avec l'ANC. Le COTECH définissant les ZEE des SAGE Haute Somme et Somme aval et Cours d'eaux côtiers a souhaité passer par une étape intermédiaire en définissant des Zones Potentiellement Impactantes (ZPI) selon une méthode cartographique sans analyse de terrain dans un premier temps.

Lors de la réunion des SPANC de Juin 2017, les animatrices SAGE et le SATANC vous ont présentés la démarche de définition des ZPI.

Lors de notre rencontre, il a été demandé aux SPANC, services ayant la connaissance terrain, de mettre à jour et de valider ces cartes.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Somme aval et Cours d'eaux côtiers a validé cette méthodologie et l'a inscrite dans son document final, validé le 15 Mars 2018. Le projet de SAGE est actuellement en phase de consultation administrative (Mai à Septembre 2018). Il sera ensuite soumis à enquête publique, avant son adoption par le Préfet.

Le SAGE Haute-Somme, approuvé par arrêté préfectoral le 15 Juin 2017, comporte une disposition sur l'ANC. La CLE a validé la méthodologie de définition des ZPI le 22 Mars 2018. Le travail est en cours d'élaboration et sera présenté en CLE en fin d'année.

A vos agendas



◆ Réunion des SPANC le Mardi 24 Juillet 2018 à 9h30 (l'ordre du jour vous sera communiqué ultérieurement).

◆ Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif les 10 et 11 Octobre prochains à Dunkerque.



EPTB Somme - AMEVA

Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme

32, route d'Amiens - 80 480 DURY

Contact SATANC : Jérémy ALEXANDRE - 03 64 85 00 42 - j.alexandre@ameva.org

Espace de partage

De nouveaux documents sont consultables et téléchargeables sur l'espace de partage :

◆ Un modèle de procès verbal de réception des travaux ANC a été rédigé. Ce document n'est pas directement destiné aux SPANC. En revanche, cette opération doit être réalisée entre le maître d'ouvrage et l'entreprise ayant exécuté les travaux. Cet acte fixe la date de démarrage des différentes garanties et de l'assurance décennale.

Chaque SPANC peut donc fournir ce modèle de document aux entreprises intervenant sur son territoire et/ou aux différents maîtres d'ouvrages.

◆ Une foire aux questions reprenant des questions ayant été posées au SATANC par les SPANC dans le cadre de son aide juridique. Cette foire aux questions n'a pas vocation à remplacer celle accessible sur le site interministériel dédié à l'ANC mais plutôt à la compléter. Elle sera régulièrement mise à jour.

◆ Un tableur (Excel) servant de base de données des installations ANC a été créé par le SATANC et vous est désormais proposé.

Ce tableau vous permet d'avoir un ensemble d'informations pour chaque installation (informations relatives au propriétaire, aux caractéristiques techniques de l'installation, au dernier contrôle réalisé, à l'entretien, à l'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau) et peut également vous servir d'outil à la programmation des contrôles.

Ce fichier propose des listes déroulantes afin d'éviter les doublons et permet au SPANC de faire des statistiques sur l'ensemble de son parc ANC, par commune, par filière, ..., mais nous permettra également de faire des synthèses territoriales thématiques.

Cette base de données est également exploitable par un système d'information géographique (SIG). Ce tableur ne fonctionne que pour les installations en place lors du dernier contrôle, aucun onglet n'est prévu pour le contrôle de conception et seul le dernier contrôle peut apparaître (un même identifiant unique (IDU) ne peut apparaître plusieurs fois au risque de faire dysfonctionner le logiciel).

Une démonstration de son utilisation vous a été présentée lors de la précédente réunion des SPANC.

Sur demande, le SATANC pourra vous accompagner à la mise en place du logiciel cartographique QGis et à la réalisation des paramétrages entre la base de données et le logiciel. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour information, dans la liste des communes de la seconde feuille, il est possible que certaines communes n'apparaissent pas. Il s'agit des communes n'ayant pas de SAGE sur leur territoire communal. Faites nous remonter l'information le cas échéant.

